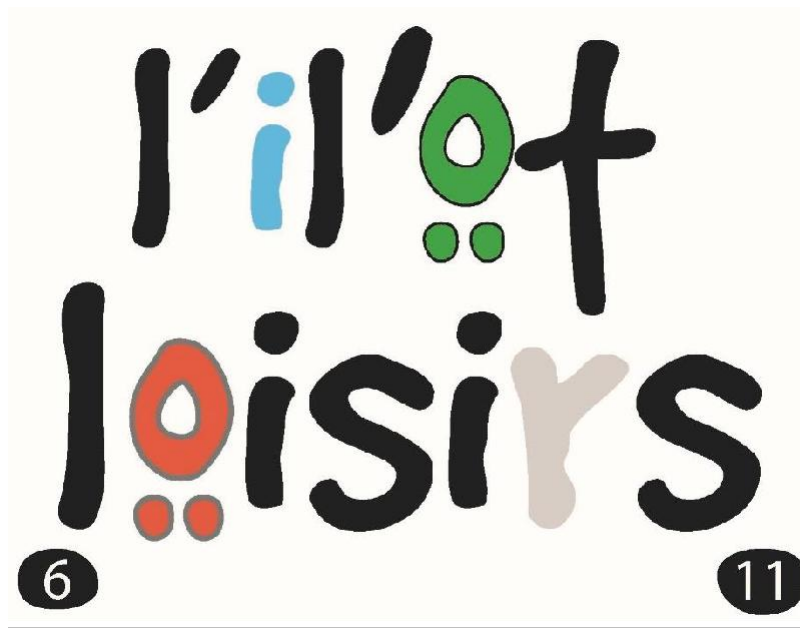
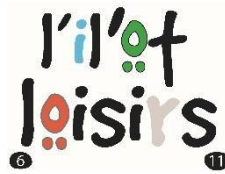


Service enfance-jeunesse
Saint-Sulpice et Cameyrac



PROJET PÉDAGOGIQUE
CENTRE 6-11 ANS
EXTRASCOLAIRE



SOMMAIRE

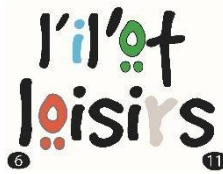
I - Équipe pédagogique
Direction, direction adjointe, animateurs

II - Présentation de l'accueil de loisirs
Temps d'accueil
Modalités des inscriptions des enfants

III - Projet éducatif de l'organisateur
Les objectifs du projet éducatif

IV - Projet pédagogique
Les projets d'animation
Les moyens matériels
Les moyens humains
Les moyens financiers
Les objectifs généraux
L'évaluation
Communication des familles
Communication extérieure

V - Journée type de l'accueil de loisirs



I. ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

DIRECTION : Mr Jean-Baptiste DAGUET

ADJOINTE : Mme Perrine CASTERA

ANIMATEURS : Mme Brigitte LAMOLERE
Mme Caroline HAMIS
Mme Virginie GASTOLDI
Mme Sophie FINOEL
Mme Manon MANCEAU
Mme Ilona SUDRE
Mr Yanis MAFOUTA

II. PRÉSENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

La commune de Saint Sulpice et Cameyrac est une commune rurale située entre Bordeaux et Libourne. Elle a une population proche des 5000 habitants.

La commune mène une politique de développement modéré de l'habitat, même si elle est dans l'obligation de répondre à la mixité sociale avec obligation d'un pourcentage de 25 % de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants (loi SRU).

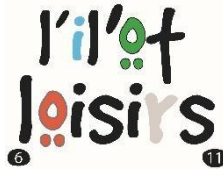
Dans un premier temps, la politique pour l'enfance et la jeunesse répondait à un besoin ponctuel de la population.

Aujourd'hui, la commune se dote de structures répondant à l'attente de chacun. Il est nécessaire de développer une politique pour l'enfance et la jeunesse afin d'harmoniser les différents services.

Depuis 2004, la municipalité de Saint-Sulpice-et-Cameyrac s'est engagée dans une politique volontariste en faveur des enfants de 3 à 11 ans. Une collaboration avec les différents partenaires institutionnels (CAF, Etat, Département) a permis la construction d'un bâtiment pour l'accueil d'un centre de loisirs 6-11 ans qui a ouvert ses portes en février 2006.

La structure est située proche de l'école élémentaire « le cèdre bleu ». Le centre de loisirs peut utiliser dans le cadre de ses activités, la salle des sports communale, le city-stade et une aire engazonnée.

La restauration est assurée par la cuisine centrale, et les repas sont servis dans la salle du restaurant scolaire, bâtiment proche au centre de loisirs.



TEMPS D'ACCUEIL

La fréquentation de la structure, n'a cessé d'augmenter. Aujourd'hui, la structure accueille 48 enfants âgés de 6 à 11 ans en extrascolaire.

L'accueil se fait sur toutes les périodes de vacances scolaires.

La structure est ouverte de 7h00 à 19h00.

INSCRIPTIONS DES ENFANTS EN ACCUEIL EXTRASCOLAIRE.

Toutes les réservations se font par les familles sur un portail de réservation.

L'ouverture des inscriptions pour les périodes de vacances se fait 60 jours avant le début des vacances pour des inscriptions à la journée avec repas.

Les inscriptions sont clôturées 10 jours avant le jour d'accueil en centre. Toutefois, si le nombre maximum d'enfant à accueillir n'est pas atteint, les familles ont toujours la possibilité d'une inscription.

OUVERTURE DE L'ACCUEIL :

La structure accueille les enfants à partir de leur entrée à l'école élémentaire et jusqu'à la fin de leur scolarité en élémentaire (CM2).

Tous les enfants peuvent être accueillis dans la structure, toutefois sont prioritaires :

Les enfants de la commune, scolarisés à l'école « le cèdre bleu ».

Les enfants scolarisés à l'école « le cèdre bleu »

Les enfants de la commune et non scolarisés à l'école « le cèdre bleu ».

Les enfants de la communauté de commune

Les enfants extérieurs de la commune et de la CDC.

III. PROJET ÉDUCATIF DEL'ORGANISATION

LES OBJECTIFS DU PROJET ÉDUCATIF

A. L'enfant- individu

L'accueil de loisirs sans hébergement contribue à l'épanouissement de chaque enfant :

- Il favorise son expression.
- Il respecte son rythme de vie.
- Il développe ses aptitudes intellectuelles et physiques.

B. La socialisation

Le centre de loisirs est un lieu de vie collective.

Il permet à l'enfant d'agir individuellement et collectivement pour lui et les autres.

Il favorise le dialogue et sensibilise les enfants aux valeurs humaines de respect, justice, solidarité et tolérance.

C. L'environnement

L'environnement permet à l'enfant de grandir et s'épanouir.

Le centre de loisirs fait partie de cet environnement.

Il prend en compte l'histoire de l'enfant pour participer à son développement.

D. L'encadrement

L'équipe d'animation élabore un projet pédagogique et se porte garante de sa mise en œuvre. La commune s'implique dans la formation du personnel encadrant.

L'équipe d'animateurs doit être à l'écoute des désirs des enfants tout en proposant des nouveautés et en cherchant le juste positionnement pour le faire apprécier.

E. Le Projet

Il s'appuie sur plusieurs objectifs :

1. Le bien-être de l'enfant

L'épanouissement de l'enfant ne peut s'effectuer en dehors du plaisir qu'il connaît dans ses rapports avec les autres enfants et les adultes, au cours des rencontres et des activités qu'il pratique.

Cet épanouissement est donc essentiel tout en veillant à respecter les règles de vie en collectivité, d'hygiène alimentaire et sanitaire.

2. La construction de sa personnalité

- En favorisant son ouverture d'esprit.
- En développant sa socialisation à travers sa participation à la vie en collectivité.
- En l'incitant à forger sa propre réflexion et en stimulant son sens critique.
- En donnant à l'enfant le sens des valeurs morales et sociales.
- En faisant vivre les notions de liberté, d'amitié, d'égalité, de respect d'autrui et des biens, de solidarité, de paix.
- En combattant toute approche d'exclusion et d'intolérance.

3. Son intégration dans la société

Les échanges entre enfants ou entre enfants et adultes sont des enrichissements mutuels qui doivent permettre aux uns et aux autres de prendre une part active dans la vie sociale et éveiller le sens de la responsabilité individuelle et collective.

L'acquisition progressive de l'autonomie de l'enfant est essentielle et nécessaire à la construction de son avenir.

IV. PROJET PÉDAGOGIQUE

L'Accueil de Loisirs est un lieu de vie axé autour d'activités organisées sur la base d'un thème par semaine pour les vacances scolaires en fonction des temps forts qui jalonnent les événements pendant une année civile.

Suivant les projets et les volontés des équipes, une autre organisation est toutefois possible (par exemple un grand thème général sur tout l'été ou un thème par mois).

Des « fils conducteurs » sont aussi utilisés pour donner une cohérence pédagogique entre les différentes thématiques abordées.

Nous essayons aussi de les diversifier pour avoir des approches innovantes afin de susciter l'intérêt des enfants.

Afin d'avoir une année vivante et riche, nous mettons en œuvre différents projets d'animations reconductibles ou ponctuels pour satisfaire d'une part la volonté politique et d'autre part pour dynamiser les activités proposées.

LES PROJETS D'ANIMATION :

- Projet « ludothèque » : emmener à tour de rôle, par groupes d'âge, les enfants à la ludothèque afin qu'ils puissent jouer avec des nouveaux jeux, des jeux sont prêtés par la ludothèque et utilisables sur la structure. La ludothèque est une association sur la commune est proche de la structure d'accueil.

- Projet « médiation par l'animal » : nous mettons en place des séances de médiation par l'animal dans une association communale « Anim'otions » installée sur la commune. Par groupe de 12, les enfants se rendent sur place pour bénéficier des séances de madame Cazor, intervenante certifiée en médiation animale. Les enfants participent également à l'entretien de la ferme et aux soins pour les animaux.

- Projet « jardin potager » : création en collaboration avec l'école élémentaire d'un jardin potager. Découverte de nouveaux légumes, plantation, entretien des légumes sont les activités proposées aux enfants. Ce jardin est accessible à la population qui peut se servir des récoltes tout au long de l'année.

- Projet « passerelle accueil de loisirs 6-11 ans et SMILE, point jeunes » : les enfants de 11 ans en dernière année d'école élémentaire, lors de la dernière semaine des vacances scolaires au mois d'août peuvent s'inscrire au point jeunes pour qu'ils partagent une activité, une sortie avec les jeunes. L'objectif étant de leur faire découvrir la structure à laquelle ils peuvent accéder dès leur entrée au collège. Ce projet permet de valoriser ce que propose le point jeunes au public adolescent, en espérant que les jeunes continuent de s'y inscrire, de façon à ce que le secteur adolescent de la commune reste vivant et dynamique.

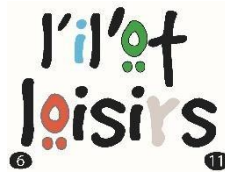
- Projet « nature et écologie » : tout au long de l'année, en partenariat avec la restauration scolaire, est réalisée la mise en place d'un tri sélectif et de compost. Une information par affichage est organisée afin de sensibiliser tous les enfants.

Des journées sont également organisées pour le nettoyage de la commune. Des sites choisis par les enfants sont nettoyés en collaboration avec les services techniques. Ces moments permettent de sensibiliser les enfants à la nature, la faune, la flore, en fonction de la thématique. C'est aussi l'opportunité de travailler en lien avec d'autres structures municipales (espaces verts). Dans le cadre de ces journées « nettoyage », nous proposons aux habitants de participer aux ramassages des déchets.

- Projet « séjours » : l'accueil de loisirs propose en plus de l'accueil de loisirs sans hébergement un séjour annuel. Il s'agit d'un séjour 5 jours, 4 nuits. Ce séjour est accessible aux enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs qui ont plus de 8 ans, dans la limite de 16 places disponibles. Il s'agit, au travers des séjours de partager principalement des temps de vie quotidienne, différents de ceux de l'accueil de loisirs, autour d'activités de découvertes. Des projets pédagogiques spécifiques à ces séjours sont établis par l'équipe pour maintenir la cohérence pédagogique dans les différentes structures.

- Projet « stages » : l'accueil de loisirs propose en plus de l'accueil de loisirs sans hébergement des stages de découverte d'activité sportives en relation avec des structures d'accueil de la collectivité. Il s'agit de stage de 5 jours pendant les vacances d'été. Deux stages poney et un stage golf / piscine. Ces stages sont accessibles aux enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs, dans la limite de 16 places disponibles pour le poney et de 8 places pour le golf / piscine. Il s'agit, au travers des stages de découvrir de nouvelles activités différentes de ceux de l'accueil de loisirs, en relation avec des associations de la commune.

- Projet « échanges intergénérationnels » : des rencontres sont organisées avec les personnes du 3^{ème} âge. La rencontre se fait soit dans la résidence des personnes âgées, soit au sein du centre de loisirs. Des activités sont proposées en partenariat avec les personnes âgées.



LES MOYENS MATÉRIELS

Les locaux :

Le centre de loisirs est composé :

- D'une grande salle d'activités pouvant être séparée en deux à l'aide d'une cloison coulissante.
- D'une salle bibliothèque pouvant être utilisée pour des activités en petits groupes.
- D'une salle jeux de société pour de petits groupes d'enfants.
- D'une cour goudronnée (avec un préau, des tables, une table ping-pong)
- Une salle de sport.
- Un city-stade.

LES MOYENS HUMAINS

L'équipe pédagogique : Elle se compose d'une équipe de huit agents d'animation permanents, employés communaux.

- Un responsable de l'accueil de loisirs
- Un adjoint de direction de l'accueil de loisirs titulaire du BAFD.
- De trois animateurs titulaires du BAFA, un animateur titulaire d'un BE et d'un CQP et un animateur titulaire d'un BTS gestion et protection de la nature.

Pour compléter l'équipe, en fonction du nombre d'enfants inscrits, la commune peut être amenée à recruter des animateurs sous contrat (titulaires ou stagiaires)

LES MOYENS FINANCIERS :

Chaque année, l'Accueil de loisirs présente un budget de fonctionnement qui est voté par le Conseil Municipal.

La participation financière des familles est calculée en fonction du Coefficient social = quotient familiale / quotient familial moyen de la commune.

Coefficient social = quotient familial / quotient familial moyen de la commune	
si coef soc. < 1	tarif proratisé
si coef soc. entre 1 et 1,5	tarif de base
si coef soc. entre 1,5 et 2	tarif majoré de 10%
si coef soc. > 2	tarif majoré de 20%

LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

Respecter les rythmes de chacun.

- Adapter le déroulement de la journée au rythme de chaque enfant au sein de son groupe.
- Adapter l'activité à l'âge de l'enfant. Prendre en compte, au sein d'un même groupe les compétences de chacun pour adapter l'activité.

Favoriser la vie en collectivité.

- Développer la coopération. Proposer des jeux collectifs et coopératifs. Beaucoup de jeux sont proposés et plusieurs temps dans la journée sont plus « libres » pour permettre aux enfants de jouer comme ils le souhaitent.
- Respecter chacun, se respecter l'un l'autre. Etablir des règles de vie collective. Appréhender la vie en collectivité du centre, différente de la vie à la maison ou à l'école.
- Développer les moments de vie collective, avec les temps libres, calmes, les repas communs.

Développer l'autonomie de l'enfant.

- Adapter la durée des différents temps qui rythment la journée à l'âge de l'enfant (temps de repas, temps d'activités, temps libre)
- Être capable de faire seul. Accompagner l'enfant dans son autonomie : faire avec et ne pas faire à sa place.
Mettre à disposition du matériel adapté à l'âge en fonction de l'activité, elle aussi adaptée pour que l'enfant soit capable de faire.

Faire en sorte que l'enfant participe.

- Développer la créativité de chacun. Ne pas proposer de modèles systématiques.
- Encourager le choix de l'enfant. L'enfant a le choix de faire ou non l'activité proposée.
Laisser la liberté aux enfants de faire comme ils le souhaitent. Pas d'attente de résultat.

L'ÉVALUATION

Chaque objectif sera évalué en fonction :

- De critères qualitatifs, par exemple : la fatigue de l'enfant, son autonomie, sa compréhension des consignes et des règles de vie, la place de l'animateur dans le groupe, son écoute aux souhaits des enfants.
- De critères quantitatifs, par exemple : le nombre d'enfants qui participe à l'activité, la durée des activités ou temps libre par jour, le nombre d'activité, la réalisation ou non des activités proposées.

L'évaluation des actions permettra d'en réajuster certaines, de les poursuivre ou de les stopper en fonction des retours fait, tout au long de l'année, avec les membres de l'équipe d'animation et les enfants.

Différents outils : tableau, grilles, questionnaires, observations, données chiffrées serviront à cette évaluation pour juger de la pertinence des actions et des objectifs. Les évaluations spécifiques des projets d'animation seront aussi utilisées pour l'évaluation globale, car c'est avec ces projets que les objectifs du projet pédagogique sont travaillés.

COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES.

Diffusion des programmes par l'intermédiaire du site de la mairie.

Informations par affichage des plannings, de la journée type, des menus, des goûters au niveau de l'accueil de loisirs.

Mise à disposition du projet éducatif de l'organisateur, du projet pédagogique et du règlement de l'accueil de loisirs sur le site et par affichage.

Discussion et échanges avec les familles sur les temps d'accueil et de départ.

Lors de certains temps forts : invitation des parents à un goûter collectif pour découvrir les réalisations des enfants, exposition photos qui retracent principalement les vacances, les différentes sorties, les projets d'animations.

Echanges avec les familles, lors des permanences d'inscription (tenues par la responsable de l'accueil de loisirs, son adjoint et une animatrice).

V. JOURNÉE TYPE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

7h00 - 9h30 : Accueil échelonné des enfants. (Arrivée au plus tard à 9h30)

- Information et discussion avec les parents.
- Petits jeux et coloriages.
- Activités libres en extérieur en fonction du temps ou sous le préau.
- Rangement.

9h30 - 11h30 : Présentation et mise en place de l'activité en lien avec le thème défini

11h30 - 12h00 : Temps libre et lavage des mains.

12h00 - 13h00 : Repas.

13h00 - 14h00 : Petits jeux et coloriages.

- Activités libres en extérieur en fonction du temps ou sous le préau.
- Temps calme à la bibliothèque
- Rangement.

14h00 - 16h : Présentation et mise en place de l'activité en lien avec le thème défini

16h00 - 16h30 : Lavage des mains et goûter.

16h30 - 17h00 : Temps libre.

17h00 - 19h00 : Départ échelonné des enfants.

- Information et discussion avec les parents.
- Petits jeux et coloriages.
- Rangement.

19h00 : Fin de l'accueil de loisirs